

# Quizz sur le « BIO »



[www.agencebio.org](http://www.agencebio.org)



*Venez tester vos connaissances sur le bio,  
en répondant à ces questions ...*

*Elaboré par Monsieur Nicolas BRETON, Professeur de Boulangerie Pâtisserie  
Les réponses sont consultables sur le site du lycée  
[www.lyc-cotesdevillebon-meudon.ac-versailles.fr](http://www.lyc-cotesdevillebon-meudon.ac-versailles.fr)*

**1. Que veut dire « Bio » dans produits bio ?**

- a) Un produit qui est biométrique
- b) Un produit qui est naturel
- c) Un produit qui est issu de l'agriculture biologique

**2. De quelle couleur est le logo AB de l'agriculture biologique ?**

- a) Vert et blanc
- b) Rouge et rose
- c) Turquoise et violet

**3. De quelle forme est le logo Bio «européen» ?**

- a) Un arbre
- b) Une feuille
- c) Un épi de blé

**4. Depuis 2010, quel logo est obligatoire sur les emballages ?**

- a) Le logo AB
- b) Le Logo européen
- c) Les deux AB et européen

**5. Que signifie le label « Bio » pour les fruits, légumes et céréales ?**

- a) Ils sont arrosés avec de l'eau minérale
- b) Ils bénéficient d'un super engrais chimique
- c) Ils poussent sans pesticides ni engrais de synthèse

**6. A quelle condition est attribué le logo AB ?**

- a) Si les produits ont plus de 95% d'ingrédients biologiques
- b) Si les produits ont au moins 70 % d'ingrédients biologiques
- c) Si le produit a des ingrédients issus de l'agriculture biologique

**7. En France, quel est le pourcentage de la surface agricole utile qui est consacré à l'agriculture biologique ?**

- a) 5 % de la SAU
- b) 19 % de la SAU
- c) 45 % de la SAU

**8. Quels produits « bio » sont les plus consommés en 2016 ?**

- a) La viande
- b) Les fruits et légumes
- c) Le pain

**9. Un agriculteur peut produire biologique ?**

- a) du jour au lendemain
- b) après 1 an
- c) après 2 ans

**10. Dans la culture Bio, Les produits peuvent ?**

- a) Contenir des engrais naturels et des traces de pesticides
- b) Contenir des engrais naturels mais pas de traces de pesticides
- c) Contenir des traces de pesticides mais pas d'engrais naturels

## REPONSES

**1. Réponse : C**

L'appellation « BIO » désigne des produits issus à 95 % de l'agriculture biologique (hors eau et sel). Ça pour but de respecter l'environnement dans une démarche citoyenne.

**2. Réponse : A**

Le logo est de couleur Vert Pantone 376 avec écriture blanche. Il peut cependant être autorisé dans certains cas qu'il soit en noir et blanc, ou en négatif dans le cas de support foncé.

**3. Réponse : B**

Le nouveau logo européen officiel depuis le 31 mars 2010, est une feuille constituée d'étoile. Il remplace l'ancien à fond vert et bleu avec un épi de blé au centre.



**4. Réponse : B**

Seul le logo européen est obligatoire sur les denrées alimentaires pré-emballées d'origine européenne, depuis 2010. Le logo national AB peut encore être utilisé en complément, mais il reste facultatif.

**5. Réponse : C**

La réglementation interdit l'usage de produits chimiques de synthèse tel que les pesticides, les engrais chimiques, les OGM... Seul les engrais organiques en quantité limitée sont autorisés pour fertiliser les sols.

**6. Réponse : A**

Le Logo bio est attribué par un organisme certificateur si minimum 95% des ingrédients agricoles sont biologiques

**7. Réponse : A**

En 2015, la surface agricole utile en France consacrée à l'agriculture biologique était de 4,9 % de la SAU.

*(source agencebio)*

Elle est en hausse continue, on est classé au 3<sup>ème</sup> rang européen en surface cultivé (ha) bio, derrière l'Espagne et l'Italie

**8. Réponse : B**

La part de marché consacrée au BIO en 2016 représente 18% pour les fruits et légumes, avec la crèmerie. Les viandes avec 11% et la boulangerie avec 7% arrivent derrière.

L'épicerie arrive en tête avec 23%.

*(source agencebio)*

**9. Réponse : C**

La conversion est la phase de transition entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique. Elle est de 2 ans pour les cultures annuelles à 3 ans pour les cultures pérennes. Dans cette période de conversion, les produits ne peuvent pas être vendus sous ce label.

**10. Réponse : A**

Les engrais naturels sont autorisés en quantité limitée pour fertiliser les sols, et même si les pesticides sont interdits dans l'utilisation, il est toléré des traces infimes dans les denrées bio ne pouvant les éliminer totalement (pluies, sols, vent...)